

## **DELIBERATION N° D.2020.07.19** **du Conseil communautaire du 7 juillet 2020**

### **Aérodromes situés sur le territoire de l'agglomération.** **Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles** **Grand Parc appelés à siéger au sein des Commissions consultatives de** **l'environnement (CCE) des aérodromes de Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble et** **Vélizy-Villacoublay.** **Mandature 2020-2026.**

Date de la convocation : 1 juillet 2020  
Date d'affichage : 9 juillet 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Secrétaire de séance : Charles RODWELL  
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.  
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code de l'environnement et notamment ses article L.571-13 et R.571-70 à R.571-80 ;

Vu l'arrêté préfectoral des Yvelines n°2013022-0002 du 22 janvier 2013, portant sur le renouvellement

de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral des départements de l'Essonne et des Yvelines n°2012174-0001 du 22 juin 2012, modifiant l'arrêté n°11-041/DRE du 27 juin 2011, portant sur la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral des départements de l'Essonne et des Yvelines n°2012348-0001 du 13 décembre 2012, modifiant l'arrêté inter-préfectoral n°201285-0001 du 2 juillet 2012, portant sur le renouvellement de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu la précédente délibération n°2012-06-14 du Conseil communautaire du 26 juin 2012, portant sur la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu la précédente délibération n°2010-07-13 du Conseil communautaire du 6 juillet 2010, portant sur la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la précédente délibération n°2013-04-22 du Conseil communautaire du 16 avril 2013 portant sur la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, du Comité de suivi de la charte et du Comité de pilotage du suivi de l'étude sur Toussus-le-Noble.

-----

- La Commission Consultative de l'Environnement (CCE), prévue par l'article L.571-13 du Code de l'environnement, représente l'outil privilégié de concertation entre les différentes parties concernées par l'activité de l'aérodrome. Elle est notamment consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur les zones affectées par le bruit.

Conformément aux dispositions de l'article R571-73 du Code de l'environnement, les membres des Commissions Consultatives de l'Environnement des aérodromes de Saint-Cyr-l'École, de Toussus-le-Noble et de Vélizy-Villacoublay sont répartis de façon égalitaire en trois collèges, à savoir :

- le 1<sup>er</sup> collège, composé des professions aéronautiques ;
- le 2<sup>ème</sup> collège, composé des collectivités locales ;
- le 3<sup>ème</sup> collège, composé des associations.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc agit en lieu et place des communes membres en matière de gestion des nuisances sonores, au titre de sa compétence « protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ». Elle a ainsi désigné, par les délibérations susvisées, ses représentants appelés à siéger au sein des Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE) des aérodromes de Saint-Cyr-l'École, de Toussus-le-Noble et de Vélizy-Villacoublay.

Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achevant avec le mandat des assemblées délibérantes auxquelles ils appartiennent, il convient de renouveler la composition du collège des élus de ces trois commissions consultatives.

A ce titre, en vertu des arrêtés inter-préfectoraux susvisés, il appartient au Conseil communautaire de désigner pour chaque CCE, un nombre de représentants titulaires et de représentants suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc comme suit :

- pour la CCE de Saint-Cyr-l'École : 5 titulaires et 5 suppléants,
- pour la CCE de Vélizy-Villacoublay : 4 titulaires et 4 suppléants,
- pour la CCE de Toussus-le-Noble : 6 titulaires et 6 suppléants.

- La Commission consultative de l'environnement de Toussus-le-Noble s'appuie également sur un Comité de suivi de la Charte de l'environnement, instance de concertation à travers laquelle s'établit le dialogue entre les différentes parties prenantes « usagers », « associations » et « communes » (R. 571-78 du Code de l'environnement).

En effet, en juillet 2004, les différentes parties impliquées ont signé une « Charte de l'environnement » devant M. le Préfet des Yvelines. Ce dernier a alors constitué un comité restreint, appelé « Comité de suivi » dont la mission est d'établir le règlement intérieur, de faire des propositions concrètes pour diminuer les nuisances perçues par les riverains et de valider les différents documents diffusés aux utilisateurs ou riverains de l'aérodrome.

Les membres du Comité sont désignés en respectant l'équilibre entre les trois collèges qui se partagent la présidence et avec la participation d'Aéroports de Paris (en tant que gestionnaire et/ou expert) et de la Direction générale de l'aviation civile.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des commissions consultatives de l'environnement (CCE) des aérodromes de Saint-Cyr-L'école, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay ;
- 2) de désigner comme représentants titulaires et suppléants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du collège composé des collectivités locales de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-L'école :

Mme Lydie DULONGPONT a obtenu : 3 voix

La liste présentée par la majorité a obtenu : 71 voix

Sont donc élus :

Titulaires	Suppléants
1. Caroline Bouis	1. Mathieu Belkebir
2. Alain Sanson	2. Richard Rivaud
3. Marc Tourelle	3. Géraldine Lardennois
4. Sonia Brau	4. Marie-Laure Rousseau
5. Wenceslas Nourry	5. Emmanuel Lion

de désigner comme représentants titulaires et suppléants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du collège composé des collectivités locales de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay :

Titulaires	Suppléants
1. Anne Pelletier le Barbier	1. Arnaud Desbois
2. Gilles Curti	2. François Bréjoux
3. Bruno Drevon	3. Jean-Pierre Conrié
4. Martine Schmit	4. Nicolas Fouquet

de désigner comme représentants titulaires et suppléants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du collège composé des collectivités locales de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble :

Titulaires	Suppléants
1. Bernard Million-Rousseau	1. Jean-Christophe Hilaire
2. Patrice Berquet	2. Nathalie Therre
3. Gilles Curti	3. François Bréjoux
4. Caroline Doucerain	4. Pierre-Yves Pariselle
5. Vanessa Auroy	5. Pierre Lancina
6. Olivier Lebrun	6. Wenceslas Nourry

- 3) de désigner comme représentants titulaires et suppléants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du collège composé des collectivités locales du comité de suivi de la charte de l'environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble :

Titulaires	Suppléants
1. Jean-Paul Bizeau	1. Stéphane Touvet
2. Patrice Berquet	2. Nathalie Therre
3. Gilles Curti	3. François Bréjoux

4. Caroline Doucerain	4. Pierre-Yves Pariselle
5. Vanessa Auroy	5. Pierre Lancina

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*